

Page poétique n°2
Règlement de l'appel à textes

Article 1

Le concours est organisé par la revue *Page poétique*. Il est ouvert à tous les contributeurs francophones (avec accord des représentants légaux pour les mineurs) et est gratuit.

Article 2

Thème : (In)justice ou (in)égalité

ou : lutter

ou libre

Date limite pour les textes répondant au thème : 27/04/2024. Les envois spontanés peuvent être faits n'importe quand.

Longueur des textes : 1 à 35 vers (ou 10 lignes). Le format de la revue fait que la concision sera valorisée.

Chaque auteur peut proposer jusqu'à trois textes. Les envois doivent être individuels.

Les thèmes proposés sont moins des consignes que des déclencheurs : chacune et chacun est libre de se les approprier à sa façon, en intégrant ou non le mot à son texte.

Article 3

Les textes doivent être envoyés à pagepoetique@gmail.com (pas de format pdf) en indiquant dans l'objet "Contribution Page poétique n°2".

Après envoi, les textes ne peuvent plus être modifiés.

Par défaut, l'adresse courriel des participants sera intégrée à la liste de diffusion annonçant les publications de la revue afin qu'ils puissent notamment consulter le numéro auquel ils ont participé. En cas d'opposition, ils peuvent le signaler dans le corps de leur mail. Ils peuvent également s'en désinscrire à tout moment.

Article 4

Le candidat garantit qu'il est l'auteur de la contribution et qu'il s'agit d'une œuvre originale, n'ayant jamais été diffusée auparavant. Il déclare être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la contribution transmise dans le cadre de l'appel à textes et que la contribution ne constitue pas, à quelque titre que ce soit, une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle. Le plagiat est formellement interdit.

Le candidat garantit à l'organisateur la jouissance réelle, libre et paisible des droits transmis sur la contribution. Il garantit en conséquence l'organisateur contre tout trouble, recours, action, revendication ou éviction d'un tiers qui pourrait être intenté à son encontre sur la base de la contribution.

Les participants restent propriétaires de leur œuvre. L'organisateur s'engage à ne pas réutiliser le texte d'un participant en dehors du cadre du concours sans son autorisation.

Article 5

Les textes retenus seront publiés dans la revue *Page poétique*. L'identité de l'auteur de chaque texte ou son pseudonyme sera indiqué de manière apparente et lisible dans la revue et sur son site Internet, dans un format en accord avec le support de diffusion. Aucune autre forme de rétribution ne peut être revendiquée par les participants.

Page poétique

<https://pagepoetique.wordpress.com/>

pagepoetique@gmail.com

Si votre texte est retenu, vous pouvez proposer une biographie (contenant éventuellement un renvoi vers votre compte sur les réseaux sociaux ou une adresse courriel) de maximum 150 signes pour le site Internet de la revue :

A remplir sur cette fiche ou à copier dans le corps du mail :

Prénom :

Nom :

Pseudonyme (le cas échéant) :

Adresse courriel :

Je reconnais avoir lu le règlement de l'appel à textes et l'accepter sans réserve.

Signature :